

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le deux du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 12	Procurations 1
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - A. SANTINI – JM. SEITE – JM. TEALDI

Absent(s) : MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – E. MARCELLI – E. ORSINI – M. PARIGGI - MT. PETRUCCI – JP. PINELLI – R. POIRON – F. SEVEON - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) avant donné procuration : R. SANTELLI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Date de convocation : 26/11/2013

Date d'affichage :

OBJET :

SERVICE GENERAL

SERVICES TECHNIQUES

CREATION D'UN EMPLOI POUR
ACCROISSEMENT D'ACTIVITE
TEMPORAIRE

POSTE NON TITULAIRE

Adjoint technique territorial 1^{ère} classe

Le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps complet d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour faire face à un accroissement d'activité temporaire, lié à la suspension temporaire d'un agent titulaire, afin de maintenir certaines tournées telles que la nettoyage des containers et la collecte des encombrants avec grue.

La condition d'emploi est la suivante : durée maximale de 12 mois, fractionnés ou non, pendant une période de 18 mois.

Vu l'article 3, 1^o modifié de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Le Président propose la création du poste suivant :
- 1 poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe non titulaire, au 1^{er} échelon de l'échelle 4, indice brut 310, pour une durée de 6 à 12 mois maximale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de l'emploi présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le



Fait et délibéré, le 2 décembre 2013
Pour copie conforme
Le Président

